

Madame la Ministre,

Les représentants du personnel CGT-Culture et SUD-Culture Solidaires de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, vous remerciant d'avoir accepté leur rendez-vous pour évoquer les difficultés que rencontre l'ensemble du personnel de la DRAC ainsi que des huit UDAP suite à la fusion récente des régions de Franche-Comté et de Bourgogne.

Votre venue était d'autant plus attendue que les visites ministérielles en DRAC sont rares : la dernière en date à Dijon étant celle de Fleur Pèlerin alors qu'à Besançon il faut remonter à celle de Renaud Donnedieu de Vabres . Nous noterons aussi que vous êtes la première Ministre de la Culture à vous déplacer dans la nouvelle DRAC fusionnée: les agents apprécient le geste, mais regrettent que le site bisontin ne soit pas inscrit dans votre programme.

Madame la Ministre, votre venue à Dijon, quelques jours après une journée nationale de mobilisation des syndicats de la fonction, nous incite à diviser notre propos en deux parties : la première sera générale ; la seconde, plus longue, sera locale et sera réservée à la DRAC BFC et ses UDAP.

Le point de vue général

Si le Président de la République a fait de la culture une priorité de son mandat ;

Si les moyens du Ministère en faveur de la culture atteindront 10 milliards d'euros en 2018 ;

Si comme vous l'avez dit « *La politique culturelle a besoin d'un nouvel élan. Nous allons l'impulser, dès cette année.* »

Si vous avez décliné clairement les six priorités de votre action :

- l'accès de tous à la culture,
- la vie culturelle de proximité :
- l'Europe :
- le soutien à la création et aux artistes
- le soutien à l'indépendance, au pluralisme et au dynamisme des médias et de l'audiovisuel public ;
- l'engagement de réformes structurelles.

Il ne vous pas échappé que les organisations syndicales que nous représentons combattent la loi d'habilitation sur les ordonnances sur le travail (Cf la grève du 12 septembre dernier) et qu'elles se sont mobilisées massivement cette semaine (Cf la grève du 10 octobre dernier) avec les autres syndicats pour tenter d'imposer d'autres choix dans la fonction publique avec en particulier :

- Le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et son augmentation un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;
- la suppression du jour de carence ;
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi et partout la création d'emploi partout où cela est rendu nécessaire pour lutter contre le sous-effectif et répondre aux besoins sociaux de la population » :
- Quant aux autres points, nous nous renvoyons au préavis intersyndical de grève pour la journée du 10 octobre 2017 signé à Paris le 27 septembre 2017 par la CFDT-Culture, CGT-Culture, SNAC-Fsu, SUD-Culture, UNSA-Culture)

La situation régionale

Madame la Ministre, si vous le permettez, nous tenons d'abord à vous donner un rapide aperçu de l'activité syndicale en DRAC et dans les UDAP de BFC.

Avant la fusion, les deux établissements avaient chacun 3 représentants élus avec, pour la Bourgogne une représentation CFDT (1 siège) et SUD Culture Solidaires (2 sièges), pour la Franche-Comté, 3 titulaires et 2 suppléants avec une représentation CGT Culture (2 sièges) et SUD (1 siège). Avec la réforme territoriale, les représentations syndicales se sont additionnées, mais nos camarades élus du site de Dijon ont démissionné en bloc en conséquence de quoi ce sont les élus du site de Besançon qui sont devenus les représentants du personnel de l'ensemble de la DRAC et des UDAP de BFC : nous vous précisons qu'aucun agent ne s'est encore porté volontaire pour occuper ces postes vacants tout en rappelant que les nouvelles élections professionnelles n'auront pas lieu avant décembre 2018 ! Les représentants du personnel insistent sur cette situation très particulière où une équipe réduite d'élus doit traiter, en CT et CHSCT conjoints, des questions et des problèmes selon un périmètre fortement agrandi.

Les représentants du personnel voudraient également attirer votre attention sur les difficultés de notre administration à faire fonctionner correctement les CT et les CHSCT ; ce sont d'ailleurs ces dysfonctionnements qui sont en partie à l'origine de la démission des représentants du personnel du site de Dijon.

Les représentants du personnel déplorent également l'absence d'un dialogue social « loyal et tangible » qui ne doit pas se limiter à quelques journées de « cohésion » émanant d'un projet de service, que nous désapprouvons suite aux réserves émises par l'IGAC en 2016 (Rapport n° 2016-18-30 de Jérôme Bouët, Dominique Chavigny, Jean-Sébastien Dupuit), et pour lequel le pilotage est assuré par un cabinet d'études privé dont la prestation a un coût que l'administration refuse de nous donner. Les représentants du personnel ne se contenteront pas non plus d'un « plan d'action pour le bien-être des agents », formule euphémistique pour désigner le « Plan de Prévention des Risques Psychosociaux » qui est une obligation légale de l'employeur et dont la mise en place a été initiée par les représentants du personnel.

En ce qui concerne les CHSCT, les représentants du personnel vous font part de leur grande inquiétude concernant le projet de modification /suppression des CHSCT, au profit du CSE (Comité Social et Economique) prévu dans le cadre de l'Ordonnance « relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique » prévue par l'actuel gouvernement.

Madame la Ministre, si vous le permettez, nous souhaiterions dans un second temps évoquer la situation des emplois et des postes en DRAC et dans les UDAP de BFC.

Vous n'êtes pas sans savoir que le nombre total officiel d'ETP- notre plafond d'emplois - fixé par notre administration est de 157 pour l'ensemble de la DRAC répartis sur 8 sites : Dijon (DRAC et UDAP 21), Besançon (DRAC et UDAP 25), Lons-le-Saunier (UDAP 39), Vesoul (UDAP 70), Belfort (UDAP 90), Mâcon (UDAP 71), Nevers (UDAP 58) et Auxerre (UDAP 89).

Les représentants du personnel, à maintes reprises, ont indiqué que ce nombre d'ETP était insuffisant pour faire fonctionner correctement les services. Le recours de plus en plus fréquent à des contractuels ou à des apprentis l'illustre parfaitement.

Les représentants du personnel pensent qu'il est absolument nécessaire de renforcer chacun des différents pôles (Secrétariat Général, Pôle Patrimoine et Architecture dont les UDAP, Pôle Création et Industries Culturelles, Pôle Action Culturelle et territoriale) afin de mener au mieux les missions de l'Etat, d'aboutir à un juste équilibre entre Dijon et Besançon, mais également entre les différentes UDAP et pour faire face à la multiplication et la complexification des tâches (Application de la Loi LCAP en particulier, création d'un futur CCE à Besançon, etc).

Ce n'est pas seulement en modifiant déjà des postes existants qu'on y parviendra, mais c'est en créant de nouveaux postes bien adaptés et en préservant les postes des agents qui partent à la retraite.

Les représentants du personnel considèrent donc que la DRAC est en sous-effectif par rapport à son quota d'ETP et que les conditions de travail sont d'autant plus compliquées qu'il faut déplorer encore un trop grand nombre de postes vacants (le taux de vacances au 1^{er}/09/2017 est de 7 postes), situation faut-il encore le répéter qui est une conséquence directe de la fusion des régions et qui est très dommageable au fonctionnement de petits services comme c'est le cas pour l'UDAP89.

Les représentants du personnel ne sont pas d'accord sur le fait que le départ des agents en TSD (Travail en Site Distant) à Besançon s'accompagne de la disparition du poste à Besançon au profit de Dijon ; le TSD, mis au point au moment de la fusion, n'a jamais été accepté par les représentants du personnel et les exemples récents montrent qu'il est un facteur de division au sein de la DRAC.

Pour illustrer ces difficultés d'emplois et de postes, nous prendrons un exemple très récent. Au cours du dernier CT conjoint qui s'est tenu le 28 septembre dernier, les représentants du personnel ont fourni une liste de postes qu'ils estimaient devoir être pourvus dès que possible en DRAC Bourgogne-Franche-Comté. Cette liste est la suivante et pour chaque cas, nous donnerons la réponse du directeur régional précédée de signe // :

- 1 ETP gestionnaire du personnel, secrétariat général, site de Besançon, suite à un départ à la retraite // **poste supprimé ;**
- 1 ETP gestionnaire des ressources financières, catégorie C, secrétariat général, site de Besançon, suite au départ d'un agent en TSD // **poste supprimé sur Besançon et récupéré par Dijon en catégorie B ;**
- 1 ETP gestionnaire bâtiment et logistique – conducteur de véhicule, secrétariat général, site de Dijon // **demande acceptée, mais poste transformé en adjoint au secrétariat général (catégorie B) ;**
- 1 ETP secrétaire administratif, pôle CIC, site de Besançon, suite au départ de l'assistante de cheffe de pôle // **poste supprimé ;**
- 0,5 ETP chargé d'études documentaires, mission d'appui au pilotage, site de Besançon // **demande acceptée ;**
- 1 ETP, chargé d'études documentaires, Pôle patrimoine, CRMH, site de Dijon, suite à un départ à l'UDAP 88 // **poste supprimé**
- 1 ETP ingénieur d'études, Pôle patrimoine, Service Régional de l'Archéologie, site de Dijon, gestion du 58 // **demande refusée**
- 1 ETP secrétaire administratif, Pôle patrimoine, Service Régional de l'Archéologie, site de Besançon // **0,5 ETP accordé**
- 1 ETP secrétaire administratif, Pôle patrimoine, site de Besançon, UDAP 25 // **demande refusée**

Madame la Ministre, si vous le permettez, nous souhaiterions dans un troisième temps, pour vous alerter sur la question de l'immobilier et des locaux en DRAC et dans les UDAP de BFC.

En cette rentrée 2017, la question des locaux de la DRAC et des UDAP de BFC est un sujet brûlant d'actualité puisque le site de Besançon a vu l'arrivée d'un nouveau service du ministère de l'intérieur et que l'UDAP 89, installé à Auxerre, vient de déménager pour s'installer dans les locaux de la DDT 89. Ces deux dossiers méritent toute votre attention.

Le site de Besançon

Les représentants du personnel et l'ensemble des agents ont déploré la perte en 2017 de la plus belle partie de la DRAC au profit du Ministère de l'Intérieur qui vient d'ouvrir un CERT (Centres d'Expertise et de Ressources Titres avec 50 agents en poste) au rez-de-chaussée et au premier étage du n° 7 de la rue Charles Nodier. La DRAC, à ce jour, sur le site de Besançon, comprend les deuxième et troisième étages du n° 7 de la rue Nodier, les deuxième et troisième étages du 9 rue Nodier ainsi que les trois niveaux du n°9bis de la même rue.

L'installation du CERT a donc amputé d'une bonne partie des anciens bureaux de la DRAC qui a dû se réorganiser tant bien que mal dans les espaces étaient maintenus à sa disposition.

En cette rentrée 2017, Madame la Ministre, nous vous alertons sur le fait que la DRAC devra sans doute abandonner les deuxième et troisième étages du n° 7 de la rue Nodier où travaillent 6 collègues, où se trouvent nos salles d'archives et notre salle de formation et de visioconférence.

Les représentants du personnel s'opposent fermement à ce projet qui n'a jamais été d'actualité. Les représentants du personnel se tiennent évidemment à votre disposition pour vous donner tous les éléments nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier et ils se tiennent prêts pour vous guider sur les lieux afin que vous vous rendiez compte par vous-même de la situation.

Le site de l'UDAP 89

Pendant de nombreuses années l'UDAP 89 occupait des locaux situés dans une maison de caractère de la ville d'Auxerre. En 2017, le Préfet de l'Yonne a décidé que ce service devait rejoindre les locaux de la DDT 89. Au cours du CHSCT du 28 juin dernier, les représentants du personnel ont demandé à ce qu'une délégation se rende sur les lieux. Cette visite s'est tenue le 29 septembre dernier en présence de l'ensemble du personnel de ce service ainsi que du DRAC adjoint. Il apparaît d'évidence que ses locaux, imposés par Monsieur le Préfet, sont mal adaptés aux missions quotidiennes de ce service (Une partie du 4^e étage de la DDT) et que de nouvelles discussions seraient nécessaires avec la DDT 89 afin de gérer plus efficacement l'accueil du public ainsi que l'utilisation des locaux.

Madame la Ministre, si le permettez, nous souhaiterions pour terminer aborder la question de la détérioration générale des conditions de travail en DRAC BFC et aux conséquences qui en découlent

Le 11 avril 2016 devant Madame la Préfète de Région, les représentants du personnel de la DRAC BFC faisaient déjà le même constat : jamais depuis 20 ans, les agents n'avaient connu de changements aussi forts et aussi violents que ceux dus à la réforme territoriale et de la fusion des DRACS de Bourgogne et de Franche-Comté. Depuis bientôt deux ans, ce sont tous les services qui ont été impactés durablement. Nombreux sont ceux qui sont partis ou qui ont vu changer leurs missions.

Le travail s'est réorganisé sur deux sites - Dijon devenant direction régionale et Besançon, site distant – avec toutes les complications liées à un nouvel organigramme devant tenir compte de cette nouvelle organisation sur deux sites. Les agents ont beaucoup souffert et souffrent encore beaucoup comme en témoignent les différentes enquêtes sur les risques psychosociaux dont la plus récente réalisée par Monsieur Xavier RETHAUX du cabinet AXE (Ergonomie des produits du travail) en vue de l'élaboration du plan d'évaluation des RPS qui doit s'adosser au DUERP.

Les remèdes à une telle situation sont connus :

Ils sont d'abord généraux :

- Dégel de la valeur du point d'indice et son augmentation et un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- Pourvoir au plus vite les postes manquants ;
- Transformer les emplois aidés en emplois statutaires ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour permettre aux personnels l'accès à l'emploi titulaire
- Etablir une égalité de traitement comme fondement de la politique ministérielle des ressources humaines (carrières, parcours professionnel, indemnités, action sociale) ;
- Assurer la promotion et la formation de chaque agent ;
- Obtenir des consignes nationales claires et valables pour tous pour le déploiement de logiciels (ARP par exemple).

Ils sont ensuite locaux :

- Recruter des agents supplémentaires en se dégageant du carcan des 157 ETP ;
- Pourvoir au plus vite les postes manquants ; l'urgence étant l'UDAP89 ;
- Favoriser la promotion et la formation de chaque agent ;
- Régler les problèmes de locaux et de réaménagements immobiliers en concertation étroite avec les agents prioritairement à Besançon et à Auxerre sans négliger les autres sites ;
- Réinstaller un service de documentation performant sur le site de Besançon ;
- Améliorer les moyens dédiés aux agents (Informatiques surtout) ;
- Changer ses habitudes de travail en réduisant les déplacements inutiles et en privilégiant le visioconférence ;
- Mettre en place une véritable médecine de prévention pour l'ensemble des agents ;
- Mettre en place d'un vrai « dialogue social loyal et tangible ».
- Améliorer le fonctionnement des CT et les CHSCT ;
- Favoriser la concertation et la communication.

Nous vous remercions Madame la Ministre pour votre attention

**Christophe Cupillard, Agnès Ruffaldi, CGT-Culture
Isabelle Ducret, SUD-Culture**



christophe.cupillard@culture.gouv.fr
agnes.ruffaldi@culture.gouv.fr
claire.jounin@culture.gouv.fr
sybille.lacroix@culture.gouv.fr



isabelle.ducret@culture.gouv.fr